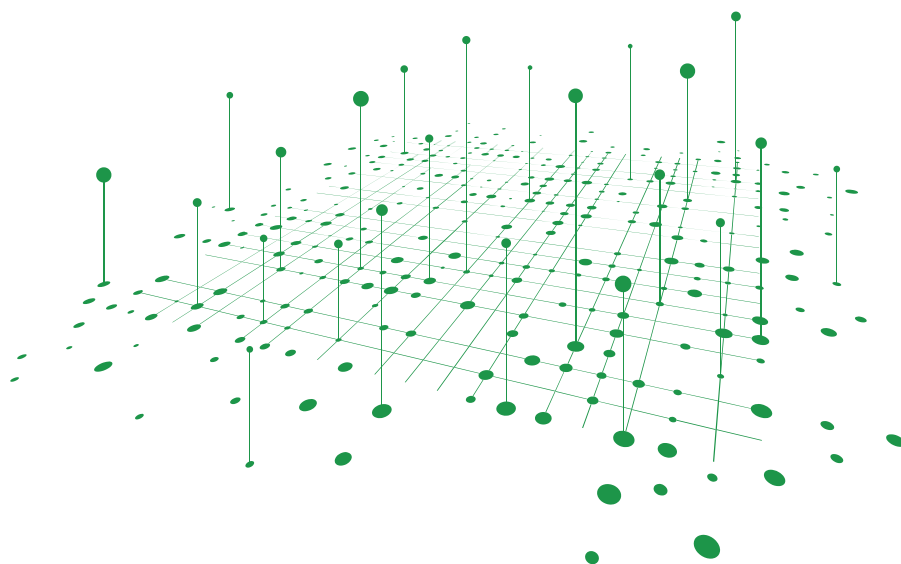
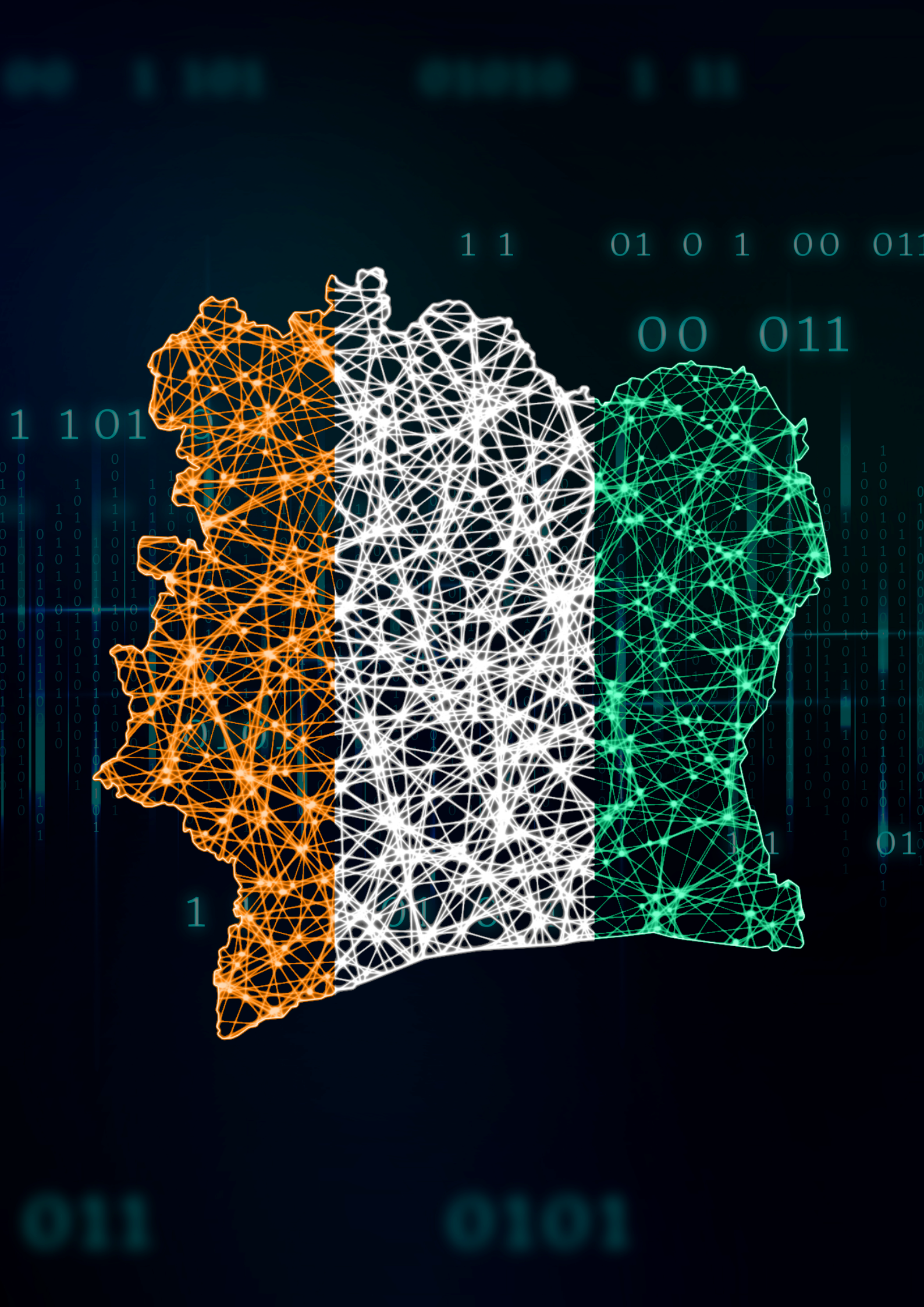




STRATÉGIE NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES SNGD 2030





STRATÉGIE NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES SNGD 2030

© COPYRIGHT MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
CÔTE D'IVOIRE 2024.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, ni stockée dans un système de récupération quelconque sans l'autorisation écrite préalable du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation, Côte d'Ivoire, pour laquelle une demande doit être adressée.

Ce document a été rédigé par LASSINA KONATÉ, Expert en Télécommunications
Stratégiste en Transformation Digitale des entreprises
sous la supervision du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation de la
République de Côte
d'Ivoire

Et la participation active et qualitative de l'ensemble de l'écosystème du numérique et des données, et particulièrement des experts issus des secteurs publics, privés et des partenaires techniques financiers et au développement

Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
Adresse : 17 BP 1404 Abidjan 17
Tél : +225 2720347372
Mail : ministere@telecom.gouv.ci
Site Web : www.telecom.gouv.ci

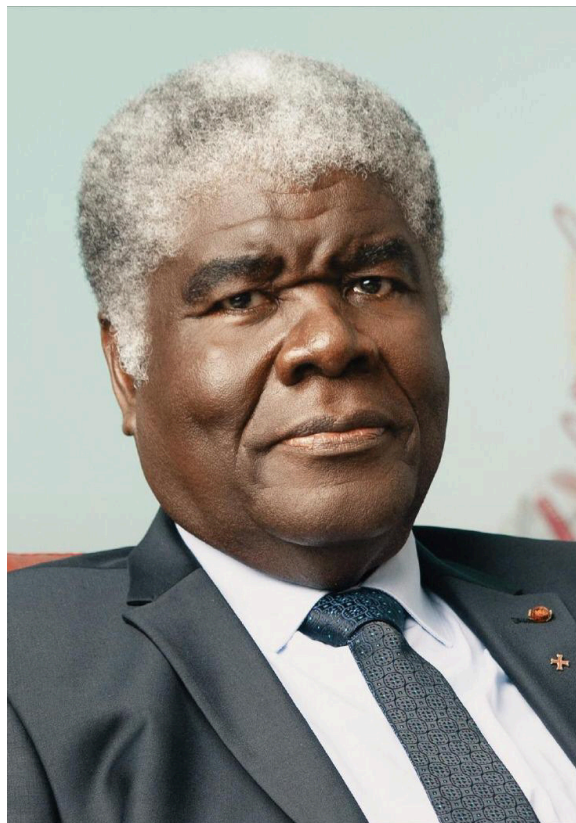
“

**LA SNGD SE VEUT UN
LEVIER ESSENTIEL POUR
AMÉLIORER LA
TRANSPARENCE DANS
LA GESTION PUBLIQUE ET
PROMOUVOIR UN
DÉVELOPPEMENT
INCLUSIF ET DURABLE
POUR LE BÉNÉFICE DE
TOUTES NOS
COMMUNAUTÉS** ”

Chers compatriotes, chers partenaires de la Côte d'Ivoire,

Alors que nous avançons résolument vers l'avenir numérique, avec en ligne de mire les profondes transformations qualitatives et structurelles de notre quotidien, de nos communautés et de l'ensemble de notre économie, annoncées par l'Intelligence Artificielle, il est devenu impératif de reconnaître les données comme une ressource stratégique essentielle à notre développement.

Le lancement officiel de notre Stratégie Nationale de Gouvernance des Données à l'horizon 2030 marque une étape cruciale dans cet effort.



Robert MAMBE BEUGRE

Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre des
Sports et du Cadre de Vie

Je salue le caractère participatif et inclusif de ce processus, initié en avril 2024, qui a mobilisé plus de 200 experts issus du secteur public, du secteur privé et de l'ensemble de l'écosystème des données. Leur contribution a enrichi cette initiative, soutenue par nos partenaires techniques et financiers.

Cette stratégie incarne notre vision d'un avenir où des données de qualité, utilisées et exploitées dans le respect de l'éthique, des règles de sécurité et de la confidentialité de la vie privée, ne sont pas simplement des chiffres et des faits, mais un véritable catalyseur d'innovation.

À travers la SNGD 2030, il s'agit de mettre en place un cadre normatif approprié afin de libérer le potentiel socio-économique des données, de créer de la valeur et de renforcer notre capacité de prise de décision étatique. Cette stratégie nationale constitue également un levier essentiel pour améliorer la transparence dans la gestion publique et promouvoir un développement inclusif et durable au bénéfice de toutes nos communautés.

Ensemble, engageons-nous à transformer les données en un outil stratégique au service de la croissance inclusive de notre pays, à stimuler l'innovation et à accélérer notre progression vers un avenir prospère. C'est avec une grande détermination que nous œuvrons pour faire des données le socle de notre développement durable.

Continuons d'œuvrer, main dans la main, pour concrétiser cette vision ambitieuse pour la Côte d'Ivoire.



Ibrahim Khalil KONATE

Ministre de la Transition
Numérique et de la Digitalisation

“

**NOUS SÉCURISONS
NOTRE TRAJECTOIRE
VERS UN AVENIR OÙ LES
DONNÉES SERVIRONT
NON SEULEMENT L'ÉTAT,
MAIS AUSSI CHAQUE
CITOYEN**

”

Mot du **MINISTRE DE LA TRANSITION NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION**

À travers la SNGD 2030, il s'agit de mettre en place un cadre normatif approprié afin de libérer le potentiel socio-économique des données, de créer de la valeur et de renforcer notre capacité de prise de décision étatique. Cette stratégie nationale constitue également un levier essentiel pour améliorer la transparence dans la gestion publique et promouvoir un développement inclusif et durable au bénéfice de toutes nos communautés.

Ensemble, engageons-nous à transformer les données en un outil stratégique au service de la croissance inclusive de notre pays, à stimuler l'innovation et à accélérer notre progression vers un avenir prospère. C'est avec une grande détermination que nous œuvrons pour faire des données le socle de notre développement durable.

Continuons d'œuvrer, main dans la main, pour concrétiser cette vision ambitieuse pour la Côte d'Ivoire.

La stratégie que nous mettons en place définit les lignes directrices et les réformes nécessaires pour atteindre nos objectifs ambitieux.

Par la mise en œuvre de projets audacieux et innovants, nous sécurisons notre trajectoire vers un avenir où les données serviront non seulement l'État, mais aussi chaque citoyen, en favorisant une Côte d'Ivoire plus connectée, plus inclusive, et résolument tournée vers le progrès.

Merci pour votre engagement continu dans cette transition numérique qui porte en elle de meilleures perspectives pour notre nation."

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES DE L'ETAT A L'HORIZON 2030 – SNGD – 2030

I. CONTEXTE.....	8
II. LA VISION.....	10
III. LES PILIERS STRATEGIQUES.....	12
IV. OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	14
V. LES INDICATEURS STRATEGIQUES DE PERFORMANCES A L'HORIZON 2030.....	17
VI. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DES DONNEES DE L'ETAT.....	20
VII. PLAN D' ACTIONS DETAILLE DE LA STREATEGIE NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES PAR AXES STRATEGIQUES.....	22
VIII. CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE REALISATION DE LA STRATEGIE.....	46
IX. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	49
X. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNGD – 2030.....	53
XI. RISQUES MAJEURS ET LES MESURES DE MITIGATION.....	57
XII. CHRONOGRAMME INDICATIF DES PROCHAINES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNGD – 2030.....	60

I. CONTEXTE

Les données sont de plus en plus reconnues comme un atout stratégique, faisant partie intégrante de l'élaboration des politiques, de l'innovation et de la gestion des performances dans les secteurs privé et public. Elles créent également de nouvelles opportunités entrepreneuriales pour les entreprises et les particuliers. Lorsqu'elles sont appliquées aux services publics, les technologies peuvent générer d'importantes quantités de données numériques et contribuer de manière significative au progrès social ainsi qu'à la croissance économique. Cette valeur ajoutée repose sur une gouvernance conforme aux normes et standards, tenant compte des spécificités de l'environnement et des priorités des États.

Consciente du rôle central des données et des perspectives politiques, stratégiques et socio-économiques qui en découlent, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en place la Stratégie Nationale de Gouvernance des Données à l'horizon 2030 (SNGD - 2030), afin de libérer le potentiel socio-économique des données tout en protégeant efficacement la vie privée et la propriété intellectuelle.

En cohérence avec cette volonté politique de consacrer l'importance des données dans l'économie nationale, régionale et mondiale de demain, la Côte d'Ivoire a intégré cette vision dans sa nouvelle stratégie de développement du numérique adoptée par le gouvernement en 2021.

Elle a envisagé, parmi les réformes importantes, la mise en place d'une stratégie nationale de gouvernance des données et du Cloud (projet n°45 de la SNNCI).

La présente SNGD-2030 en matière de données est formulée et mise en œuvre dans le cadre du dispositif de gouvernance des données de l'Union Africaine (UA) et du renforcement de l'interopérabilité internationale, afin de concrétiser une vision partagée et une approche commune pour un écosystème de données africain intégré au sein de l'UA.

Elle est en parfaite adéquation avec le PND 2021-2025 ainsi qu'avec la Vision Perspective pour la Côte d'Ivoire, qui consacre le rôle transversal du numérique et de l'innovation comme catalyseur de la transformation structurelle et profonde de l'économie nationale dans le PND 2026-2030, et pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Afin d'affirmer cette ambition, les stratégies nationales de gouvernance des données et de développement de l'intelligence artificielle (IA) à l'horizon 2030 doivent occuper une place prépondérante, transversale et visible dans le PND 2026-2030.

**UNE VISION
STRATÉGIQUE EN
MATIÈRE DE
GOUVERNANCE
DES DONNÉES DE
L'ÉTAT**

II. LA VISION



« EXPLOITER LA VALEUR ET LA CAPACITÉ DES DONNÉES POUR EN FAIRE L'OUTIL PRIVILÉGIÉ DE PRISE DE DÉCISION DE L'ÉTAT, EN VUE EN D'AMÉLIORER LES SERVICES AUX CITOYENS ET USAGERS, ET LE NIVEAU DE MATURITÉ DE GESTION DES DONNÉES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE À L'HORIZON 2030, EN DÉMEURANT OUVERTE AUX INITIATIVES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES SUR LA CIRCULATION DES DONNÉES ».

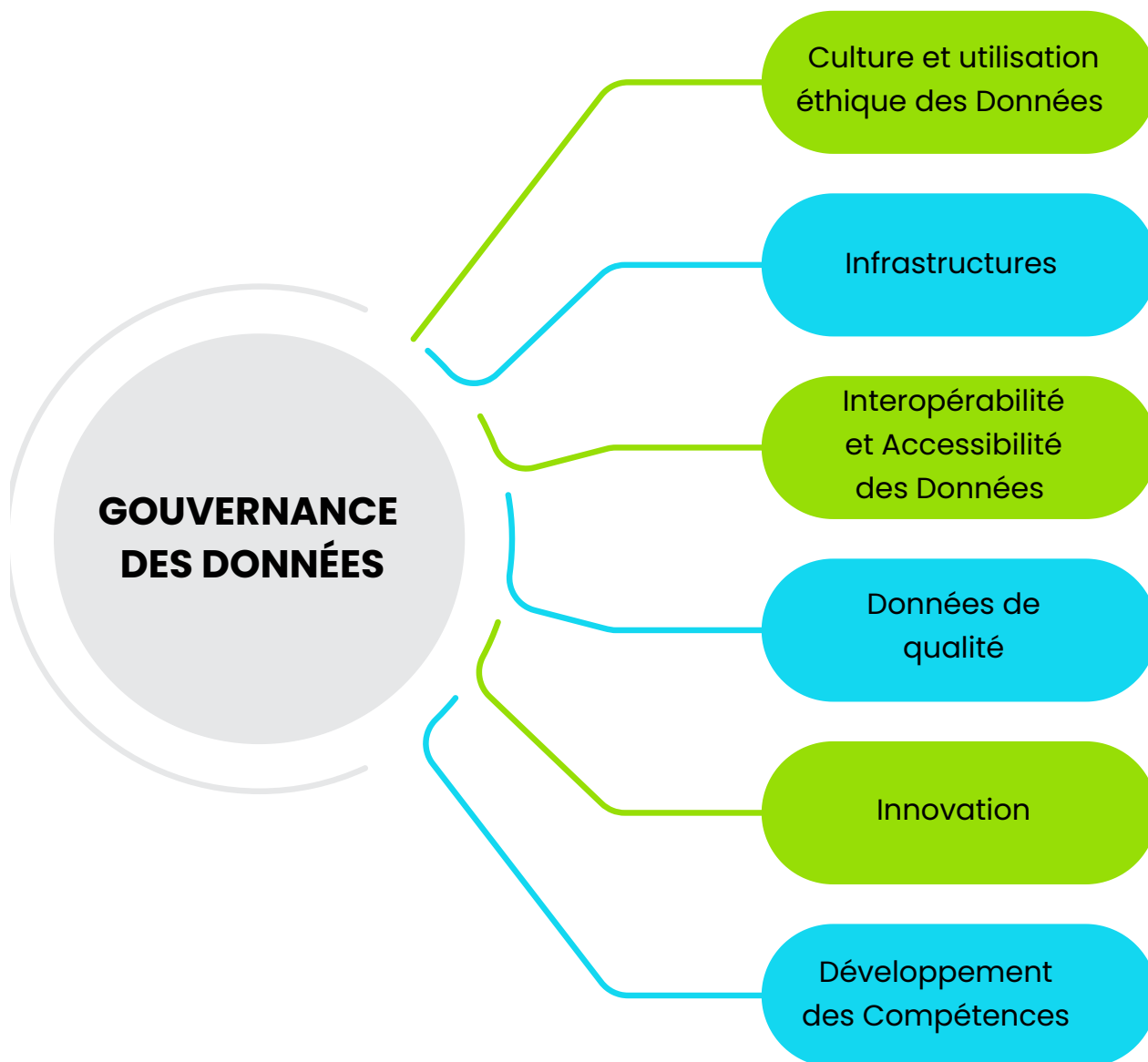
Cette vision pour les données de l'État découle de l'état des lieux et des enjeux stratégiques identifiés au niveau national, et est parfaitement en ligne avec la vision nationale sur les données.

La Stratégie nationale de la Gouvernance des Données en Côte d'Ivoire (SNGD -2030), et au regard de ce qui précède, se déclinera autour de six (6) piliers stratégiques.



LES PILIERS STRATÉGIQUES

III. LES PILIERS STRATÉGIQUES



**OBJECTIFS
STRATÉGIQUES**

IV. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques assignés à la SNGD – 2030 sont à la dimension de l'ambition affichée de la Côte d'Ivoire d'être un Hub d'innovation en Afrique, mais aussi d'accélérer son cheminement vers la société de connaissance basée sur les données et au service d'une croissance inclusive et durable pour le bien-être des communautés.

La Stratégie Nationale de la Gouvernance des Données (SNGD 2030) visera à :



Établir un cadre institutionnel de gouvernance des données.



Établir des normes et des principes pour la gestion des données en Côte d'Ivoire.



Adopter une nomenclature des données à l'échelle nationale qui reflète la réalité ivoirienne et qui est compatibles avec les nomenclatures internationales



Se conformer aux règles régionales



Définir des actions en vue d'opérationnaliser le Référentiel Général d'Interopérabilité définissant une liste de standards et de normes permettant cette interopérabilité



Définir des principes de gouvernance des données et d'un ensemble de bonnes pratiques en termes de contextualisation, journalisation, modélisation ou encore d'auditabilité



Définir des actions en vue d'opérationnaliser le Cadre Commun d'Architecture des Référentiels de Données permettant de définir l'architecture des solutions de gestion de données de référence, les référentiels de données, qui seront adaptés au contexte de l'administration.



Établir un cadre pour la création, la publication et le cycle d'analyse et de réutilisation des données.



Mettre en place un cadre réglementaire et politique favorable qui facilite l'obtention de données utiles



Standardiser et simplifier les échanges internes ou externes aux administrations par le cadrage et la formalisation des échanges afin d'assurer leur effectivité, et l'interopérabilité des différentes administrations



Encourager le partage des données et l'interopérabilité, en vue d'accroître la légitimité et la confiance du public en l'État, pour gérer les données des citoyens de manière responsable.



Instaurer une culture de données à travers toute l'administration publique



Renforcer et rationaliser le cycle de vie du développement des données



Stimuler le développement d'innovations basées sur les données pour la création d'emplois dans les domaines public et privé.



Créer des liens clairs avec tous les types de données traitées ainsi qu'une cohérence dans leur terminologie.



Établir un cadre pour développer la capacité des ressources humaines pour le développement de l'industrie des données.



Renforcer les capacités humaines et techniques pour créer de la valeur à partir des données

**LES
INDICATEURS
STRATEGIQUES
DE
PERFORMANCES
A L'HORIZON
2030**

V. LES INDICATEURS STRATEGIQUES DE PERFORMANCES A L'HORIZON 2030

Tableau V. Les indicateurs stratégiques de performances à l'horizon 2030

	INDICATEURS OPÉRATIONNELS	VALEUR DE RÉFÉRENCE	OBJECTIFS POUR 2030
I	CULTURE ET ETHIQUE		
1.	Être n°1 en Afrique au Global Cybersecurity Index	11ème ⁸	1er ⁹
2.	Être parmi les 20 premiers au niveau mondial au Global Cybersecurity Index	75ème ¹⁰	1 ≤ Rang CI ≤ 20 ¹¹
II	INFRASTRUCTURES		
	INFRASTRUCTURES D'ACCÈS AU HAUT DÉBIT (CONNECTIVITÉ)		
3	Taux de pénétration du haut débit fixe	4,8% ¹²	30% ¹³
4	Débit moyen du haut débit fixe	Abidjan et chef-lieu de district	200 Mbps
		Villes	100 Mbps
		Villages	30 Mbps
5	Pourcentage de la population couverte par le mobile 3G	94,62% ¹⁵	100% ¹⁶
6	Pourcentage de la population couverte par le mobile 4G	60% ¹⁷	90%
7	Pourcentage de la population couverte par le mobile 5G	0%	30%
8	Proportion de la population ayant accès à Internet fixe à 5 Mbps ou plus	1,2% ¹⁸	25%
9	Proportion des locaux de service public ayant accès à Internet à 10 Mbps ou plus		100%
10	Ménage disposant d'un accès internet	17% ¹⁹	40%
11	Investissement public dans la digitalisation de l'Etat	3\$/habitant (Afrique) ²⁰	10\$/habitant ²¹
	INFRASTRUCTURES DE DONNÉES (DIGITALISATION, OUTILS ET PLATEFORMES, ETC.)		
12.	Proportion des démarches administratives digitalisées	66 ²² Procédures	100%
13.	Indice de digitalisation (administration)	0,2	0,6

⁸ Source : classement ITU, GCI 2020⁹ SNNCI 2025¹⁰ Source : classement ITU, GCI 2020¹¹ SNNCI 2025¹² Source: World bank, ITU, Telegeography, 2020¹³ SNNCI-2025¹⁴ Source: Speed Test, 202012¹⁵ Source : ITU, 2021¹⁶ SNNCI 2025¹⁷ Source : ITU, 2021¹⁸ Source : ARTCI¹⁹ Source UIT-2019²⁰ Source : élément clé de diagnostic secteur économie numérique, Vision CI 2030, Mc Kinsey, février 2019²¹ SNNCI 2025²² Source : rapport SNDI/ANSU, 2020

14.	Indice de Gouvernance Électronique (EGDI)	0.25 < CI < 0.5 ²³	Supérieur à 0,7
15.	Plateformisation des services publics		100%
16.	Serveurs sécurisés par millions d'habitant	3	20
17.	Nombre de Data Centre National installé et aux normes	0	1
18.	Nombre de Cloud National installé et aux normes	0	1
III	INTEROPÉRABILITÉ ET ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES		
19.	Portail unique d'accès au services	0	1
20.	Portail de données ouvertes		25
21.	Nombre de téléchargements d'ensemble de données par an		
22.	Nombre moyen d'appels API par an		
23.	Fréquence moyenne de mise à jour		3 mois
IV	DONNEES DE QUALITE		
24.	Niveau de maturité en gouvernance des données de l'administration publique	1 (estimé)	4
25.	Nombre de projets créés à partir des données	NC	100.an
26.	Nombre de partenariats pour l'échange de données ou l'harmonisation des cadres réglementaires (CEDEAO, UA...)	NC	5/an
V	INNOVATION		
27.	Indice mondial d'innovation	25,5 ²⁴	34
VI	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		
28.	Nombre d'ingénieurs et techniciens spécialisés formés en TIC par an	1 500	Multiplié par 3
29.	Nombre Data steward formé	0	1 000
30.	Nombre de ressources de l'administration formées aux métiers de la gouvernance des données	NC	10 000
31.	Nombre de cadres et dirigeants de l'administration publique formés aux notions de création de la valeur par les données	0	10 000

²³ Source: UNITED NATIONS E-GOVERNMENT SURVEY 2018

²⁴ Source : GII-2019

**PRINCIPES
DIRECTEURS
POUR LA
GESTION ET LA
GOUVERNANCE
DES DONNÉES
DE L'ÉTAT**

VI. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DES DONNÉES DE L'ETAT

Sur la base des bonnes pratiques, mais surtout de l'environnement spécifique de la gouvernance des données, et en ligne avec sa Vision, la Côte d'Ivoire entend s'appuyer sur les principes directeurs suivants :

Tableau VI. Principes directeurs pour la gestion et la gouvernance des données de l'Etat

1	Les données sont un bien, un actif de l'Etat : elles doivent être gérées et valorisées en conséquence.
2	Contrôle et Souveraineté des données : Les données générées en Côte d'Ivoire sont la copropriété de la Côte d'Ivoire quel que soit l'endroit où la société, l'opérateur ou de l'acteur du secteur privé dont les fonds privés ont été utilisés pour les générer. Une copie de ces données sera stockée dans le Cloud national ou le Datacenter National.
3	Localisation des données et transfert transfrontaliers : Toutes les données classifiées ou identifiées comme infrastructures d'information critiques sont traitées et stockées à l'intérieur des frontières de la Côte d'Ivoire par du personnel dont au moins vingt (20%) des effectifs affectés aux tâches de traitement et de stockage de ces données, sont ivoiriens. Le transfert transfrontalier de données ne doit être effectué que dans le respect des politiques et de la législation ivoirienne ou régionale en matière de protection de la vie privée, et conformément aux meilleures pratiques internationales. Une copie de ces données doit être stockée en Côte d'Ivoire à des fins d'application de la loi.
4	Traitement et protection des données : Les données générées par les entités gouvernementales et étatiques et classées non critiques doivent être stockées dans le Data Center ou le Cloud National, conformément aux mesures de sécurité définies et le cadre réglementaire, afin de préserver l'intégrité et la sécurité, et de garantir les droits collectifs sur les données collectives.
5	Format numérique : Toutes les données publiques doivent être saisies par défaut dans un format numérique.
6	Standardisation et interopérabilité : Les données doivent être standardisées, définies sur la base d'un vocabulaire commun, contextualisées, et combinables les unes aux autres.
7	Réutilisation et Accessibilité : Les données doivent être facilement réutilisables, partageables et accessibles à travers les administrations.
8	Open Data : Les données publiques doivent être mises à disposition librement et ouvertement sur internet sur la plateforme d'Open-Data, et mises à jour au moins une fois par trimestre.
9	Classification des données : Chaque structure de l'état doit établir des procédures et des pratiques pour la gestion des actifs informationnels dans ses secteurs d'activité, en parfaite conformité avec le cadre de classification.
10	Niveau de classification : Chaque organisme identifie son patrimoine informationnel et sa sensibilité. Tous les actifs informationnels doivent être classés strictement en fonction de leur niveau de sensibilité.
11	Classification des données gouvernementales : Chaque organisation doit établir un inventaire des données et procéder à des mises à jour annuellement, et doit classer les informations en termes de valeur, d'exigences légales, de sensibilité ou de leur caractère critique. La classification de l'information et les mesures de protection associées tiennent compte des besoins de l'organisation en matière de partage ou de limitation de l'information, ainsi que des exigences légales.

12

Niveau de sensibilité :**Les niveaux de sensibilité principaux comprennent :**

- **Les données critiques :** Les données critiques sont d'une importance essentielle pour assurer la souveraineté nationale, le fonctionnement de l'État, et la protection des infrastructures vitales. Elles comprennent, entre autres, les informations relatives à la défense et à la sécurité nationale, les informations sur les infrastructures critiques. Ainsi que les Données stratégiques sur les menaces ou les crises nationales (cybersécurité, terrorisme, etc.). Les données critiques requièrent une protection renforcée via des systèmes hautement sécurisés et une limitation stricte d'accès, réservée à des personnels autorisés.
- **Les données sensibles :** Toute information qui, si divulguée, pourrait porter préjudice à des individus, organisations ou institutions.
- **Les données non sensibles :** Les données non sensibles sont considérées n'être ni critiques ni sensibles, peuvent être rendues publiques et réutilisées pour des analyses, des recherches ou le développement d'innovations. Toutes les données non sensibles doivent être publiées à l'état brute sur un portail national de données central ou dans d'autres forums visibles. Les données gouvernementales non sensibles peuvent être stockées dans un cloud public conformément au cadre et à la législation existants en matière de protection et d'accès aux données, afin de permettre un accès universel.

13

Granularité : Les données brutes, telles qu'elles sont collectées à la source, seront publiées avec le plus haut niveau de granularité possible, et non sous forme agrégée ou modifiée.

14

Catégorisation des données :**Les données seront classées en quatre domaines :**

- **Les fichiers de données** seront mis gratuitement à la disposition des utilisateurs sur un portail de données ouvertes ou d'autres forums.
- **Fichiers de données sous licence** nécessitant d'abord une demande de l'utilisateur, mais obtenus gratuitement,
- **Fichiers d'enclave de données dont l'accès** est contrôlé pour fournir un environnement productif de données virtuelles puissant comme des outils analytiques.
- **Fichiers de données payants** nécessitant un paiement de l'utilisateur pour y accéder.

15

Accessible et utilisable : Les propriétaires de données doivent les rendre détectables et facilement accessibles afin d'assurer la disponibilité et l'accessibilité au plus grand nombre d'utilisateurs et à des fins aussi diverses en conformité avec les lois en vigueur.

16

Exhaustivité et exactitude : Les données publiées par tous les acteurs clés (publics ou tiers détenteurs de données d'intérêt public) doivent être de haute qualité en termes d'exactitude et d'exhaustivité.

17

Licence ouverte : Les données seront publiées dans des formats réutilisables, lisibles par machine et modifiables, afin de permettre une réutilisation gratuite, y compris les aspects commerciaux.

18

Données et Propriété intellectuelle : Toute personne utilisant des données reconnaîtra identifiera la source à l'entame du processus de partage et/ou de réutilisation.

19

Intégrité et justice : La collecte, le traitement et l'utilisation des données doivent être justes et légaux. Les données ne doivent pas être utilisées pour exercer une discrimination injuste ou porter atteinte aux droits des personnes.

20

Coopération : reconnaissant les données comme un apport central de l'économie mondiale et l'importance de l'interopérabilité des systèmes de données pour un marché unique numérique africain dynamique, la Côte d'Ivoire coopère avec les autres états, dans la sous-région, et au niveau continental.

VII. PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES PAR AXES STRATÉGIQUES

Le plan d'action comprend deux phases dont la deuxième est une phase de renforcement et d'extension sur certains sur certains projets critiques de la phase 1.

Tableau VII. Plan d'actions détaillé de la stratégie nationale de la gouvernance des données

AXES STRATEGIQUES	PROJETS Type: R=reformé ; P=projet	RÉSULTATS ATTENDUS	ECHÉANCE
I. PILIER STRATÉGIQUE 1 : CULTURE ET ETHIQUE			
Objectif spécifique : inculquer une culture des données afin d'engager l'ensemble des agents publics durablement et de façon responsable dans la construction d'une véritable économie de donnée.			
Les réformes relatives à la culture et l'éthique dans la gouvernance des données :			
1	R	Un code d'éthique est mis en place pour chaque partie prenante	2025
2	R	Les limites et les biais des données, les types de technologies, d'algorithmes et de systèmes automatisés utilise par l'Etat définis par un cadre adopte	2025
3	R	Les responsabilités en matières de gouvernance de données sont identifiées et clairement définie dans l'administration	2026

Les projets relatifs à la culture et à l'éthique dans la gouvernance des données

Orientation 1 : Définir le cadre pour une utilisation privilégiée et responsable des données dans l'administration publique

4	Promouvoir une utilisation éthique des données ouvertes par des lignes directrices ou des chartes d'utilisation	P	L'utilisation éthique des données ouvertes est encadrée par des lignes directrices et des chartes	2027
5	Promouvoir l'utilisation des données dans chaque organisme d'État et faciliter l'utilisation équitable et fondée sur les données.	P	Les données ouvertes sont utilisées de façon équitable	2026
6	Organiser des campagnes de sensibilisation des ressources dirigeantes (Conseils d'administration, Direction Générale, Comité de Direction,) de l'administration publique à l'importance des données comme ressources stratégiques de l'État.	P	La hiérarchie au sein des administrations est sensibilisée à caractère stratégique des données	2026
7	Organiser quatre ateliers nationaux par an pour sensibiliser aux enjeux éthiques des données,	P	Les acteurs et l'écosystème est sensibilisé aux enjeux éthiques des données	2030
8	Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur l'utilisation éthique des données	P	Les usagers et les citoyens sont sensibilisés à l'utilisation éthique des données	2030
9	Elaborer un plan d'action de valorisation au sein de chaque ministère, et Engager les ministères à utiliser les données dans le cadre de priorités politiques	P	Les données sont utilisées dans la définition des politiques	2028

10	Doter de compétences techniques, institutionnels et humaines les entités publiques qui conservent divers types de données	P	Les entités publiques conservant les données en ont le pouvoir et les capacités	2027
11	Réaliser une évaluation organisationnelle de la maturité actuelle de l'État en matière de gouvernance des données	P	Le niveau de maturité de l'administration en matière de gouvernance des données est établi	2026
12	Instituer une évaluation annuelle ou biennale de la maturité de toutes les structures de l'État en matière de gouvernance des données	P	La maturité de l'administration publique en matière de gouvernance des données est réalisée de façon régulière	2030
13	Instituer un mécanisme d'évaluation, de Surveillance et du respect des politiques internes en matière des données, et des procédures afin d'accroître la responsabilité et l'engagement	P	Un mécanisme d'évaluation, de surveillance et de conformité aux règles internes de gestions est mis en place	2029

II. PILIER STRATÉGIQUE 2: INFRASTRUCTURES

Objectif spécifique : Finaliser l'interconnexion et la digitalisation de l'administration publique, en vue de la production de données suffisantes pour répondre à la demande, et les doter d'infrastructures de données aux normes et standards (Serveurs, outils, cloud, plateformes, data center, etc.) en vue d'assurer une bonne gouvernance des données le long de leur cycle de vie. Garantir des données de qualité pour la communauté des entrepreneurs, startups, innovateurs, chercheurs, etc.

Les réformes relatives aux développement des infrastructures

14	Opérationnaliser la Loi d'orientation sur la société d'information (prendre les décrets d'application)	R	Les décrets d'application sont pris	2025
15	Adopter et opérationnaliser un cadre normatif pour le précâblage des bâtiments et immeubles en fibre optique pour le très haut débit en Côte d'Ivoire en vue d'accélérer la pénétration du très haut débit	R	Le cadre normatif pour le précâblage des bâtiments et immeubles en FO pour très haut débit est adopté	2025
16	Créer une structure publique unique en charge des Infrastructures de l'État (Backbone, satellite, Data Center, Cloud, Plateformes, etc.)	R	Une société publique en charge des infrastructures publiques est créée	2025
17	Définir et adopter la structure administrative appropriée pour rendre le Centre National de Calcul accessible à l'écosystème du numérique	R	Le Centre National de Calcul a une existence juridique et un statut qui le rend accessible à la communauté des acteurs de données	2025

Les projets relatifs aux infrastructures				
Orientation 1 : l'Accès au haut débit comme un prérequis de la chaîne de valeur de l'économie de données				
18	Poursuivre et étendre la politique de désenclavement par l'extension de la connectivité au haut débit aux zones rurales (ex- PSNDEA)	P	La politique de désenclavement et de desserte des zones rurales en haut débit numérique est poursuivie	2028
19	Développer des modèles de financement innovants (une combinaison d'obligations de couverture ; d'incitations fiscales ; d'incitations au partage des infrastructures ; de subventions aux investissements, pour stimuler les investissements pour l'extension de la connectivité	P	Les ressources de financement sont mobilisés pour l'extension de la connectivité en zones rurales	2026
20	Investir dans le Wi-Fi public (10 000 hotspots) et les technologies complémentaires d'accès au haut débit.	P	10 000 hotspots wifi sont opérationnels	2029
21	Accélérer la mise en œuvre du projet PARAE dans sa composante 2 portant sur les infrastructures numériques de base et e-services d'un financement BAD/KfW/Etat Cote d'Ivoire (111 M euros)	P	Le programme PARAE est exécuté	2026
22	Étendre les capacités du réseau national de Vsat en vue d'accélérer la pénétration du haut débit en zones rurales	P	Les capacités et ressources techniques du réseau Vsat national sont étendues	2025
23	Collaborer avec le secteur privé pour accélérer la mise en place de la connectivité et des infrastructures critiques comme la 5G	P	La production et la qualité du réseau d'électricité est améliorée	2029

24	Adopter des modèles de production d'électricité basé sur les énergies vertes en vue de soutenir les activités de données nationales	P	Des synergies sont créées avec le secteur privé en vue de faciliter et accélérer le déploiement de la 5G	2030
Orientation 2 : Assurer la production pour répondre à la demande des données de l'État				
25	Opérationnaliser les piliers stratégiques 1 (développement des infrastructures numériques de la Stratégie nationale du numérique SNNCI 2025 en vue d'accélérer la l'interconnexion et la digitalisation des services publics (détails en annexe 2)	P	Les actions et projets du Pilier développement des infrastructures numériques sont exécutées	2028
26	Opérationnaliser les piliers stratégiques 2 (Services financiers numériques) de la Stratégie nationale du numérique SNNCI 2025 en vue d'accélérer la digitalisation des services publics (détails en annexe 2)	P	Les actions et projets du Pilier digitalisation des services financiers sont exécutées	2028
27	Opérationnaliser les piliers stratégiques 3 (Services numériques) de la Stratégie nationale du numérique SNNCI 2025 en vue d'accélérer la digitalisation des services publics (détails en annexe 2)	P	Les actions et projets du Pilier de digitalisation des services publics sont exécutées	2028
28	Doter toutes les structures de l'administration d'outil de numérisation, de collecte et de stockage sécurisé des données relatives à leur mission	P	Les structures de l'administration sont dotées d'outil de numérisation, de collecte et de stockage sécurisé des données relatives à leur mission	2029
29	Stimuler la croissance du flux et trafic national de données par l'installation de Points d'Échanges Internet régionaux (Bouaké, San-Pedro, Korhogo)	P	3 Points d'Échange Internet (Civic) sont installés à Bouaké, San-Pedro et Korhogo	2030

Orientation 3 : Créer un environnement technique sécurisé pour soutenir la chaîne des valeurs des données de l'État

30	Réaliser un inventaire et un audit technique détaillée de l'ensemble des Data Center sectoriels de l'Etat	P	Les datacenters publics sont inventoriés et audités	2025
31	Créer des standards nationaux pour la collecte, et la structuration des données et labelliser les data centres publics aux normes standards et de durabilité (paramètres de consommation énergétique) pour accélérer l'interopérabilité et l'accessibilité	P	Les datacenters publics audités et validés aux normes et standards sont labellisés	2025
32	Equiper les datacenters publics labellisés de sources d'énergies solaires	P	Les sources d'énergie des datacenters publics labellisés sont migrées en énergie renouvelable	2028
33	Accélérer et finaliser le déploiement du Data Centre National	P	Le Data Center National est opérationnel	2026
34	Doter le Centre National de Calcul de la puissance nécessaire pour devenir le supercalculateur de l'état en vue de soutenir l'économie de données	P	Le Centre National de Calcul est équipé de puissance de calcul suffisant	2026
35	Réhabiliter les infrastructures hébergeant le Centre National de Calcul	P	Les infrastructures du CNCI sont réhabilitées	2025

36	Doter l'administration publique de data Warehouse, de Lac de données pour le stockage et faciliter les activités de reporting, d'analyse et d'exploration (data mining) des données publiques	P	Les administrations publiques sont équipés d'outils adéquats pour la gestion des données sur tout le cycle de vie	2030
37	Mettre en place un Dataspace pour la valorisation des données	P	Les administrations publiques sont équipées d'outils adéquats pour la gestion des données sur tout le cycle de vie	2030
38	Mettre en place un centre de données national	P	Un Centre de Données est mis en place et opérationnels	

Orientation 4 : Optimiser les ressources d'investissements d'infrastructure de l'État

39	Élaborer un plan directeur pour les plateformes existantes (inventorier et auditer les plateformes existantes)	P	Le plan directeur pour les plateformes publiques existantes est adopté	2025
40	Mettre en place d'un Cloud national	P	Le CLOUD National est installé et opérationnel	2027
41	Mettre en place d'un Data Centre national	P	Le Data Center National est installé et opérationnel	2026

42	Organiser un cadre bi annuel (business forum, atelier bipartite, etc.) de collaboration avec le secteur privé pour accélérer la mise en place de la connectivité et des infrastructures critiques, les data centers et cloud	P	Le secteur privé est partie prenante de la mise en place des infrastructures critiques de données	2026
----	--	---	---	------

III. PILIER STRATÉGIQUE 3 : INTEROPÉRABILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Objectif spécifique : Partage sécurisé des données et l'amélioration de l'interopérabilité au niveau national, sous-régional et entre les États

Les réformes relatives à l'interopérabilité et à l'accessibilité

43	Adapter le corpus juridique (Loi d'accès à l'information publique, Loi d'orientation sur la société de l'information,) pour améliorer les conditions d'interopérabilité et d'accès aux données publiques	R	Une étude d'évaluation du corpus juridique relatif à l'interopérabilité et l'accessibilité aux données publiques est réalisée et les adaptations nécessaires réalisées	2026
44	Adapter et Opérationnaliser les lois sur le Cadre commun d'urbanisation du système d'information de l'état	R	La loi sur le Cadre commun d'urbanisation du système d'information de l'état est adaptée et les mécanismes d'opérationnalisation mis en place	2026
45	Adapter et Opérationnaliser les lois sur le Cadre Commun d'Architecture des Référentiels de Données	R	La loi sur le Cadre Commun d'Architecture des Référentiels de Données	2027
46	Adapter et Opérationnaliser les lois sur le Référentiel Général d'Interopérabilité	R	La loi sur le Référentiel Général d'Interopérabilité	2029

47	Adopter une politique de plateformisation pour l'avènement d'un « Etat plateforme » pour automatiser la production et le partage des informations issues des administrations et collectivités locales (collecte reposant sur des sources de données multiples)	R	Une politique de plateformisation est adoptée	2026
48	Adopter une politique du Cloud afin de stimuler et faciliter la réutilisation de données	R	Une politique du Cloud est adoptée	2025
49	Adopter une base réglementaire et pratique pour soutenir l'initiative Open Gouvernement/Public Data Initiative)	R		2026

Les projets relatifs à l'interopérabilité et l'accessibilité

Orientation 1 : Optimiser les ressources d'investissement de l'Etat à travers un environnement intégré

50	Développer des tutoriels ou des exemples d'utilisation ou des guides correcte pour accompagner les données ouvertes	P	Les tutoriels et guides pour les données ouvertes sont disponibles	2027
51	Inventorier et identifier les actifs de données de grande valeur et critiques en possession de l'Etat	P	La cartographie des actifs de données de grande valeur et critiques est établie	2026
52	Réaliser une cartographie détaillée des systèmes et plateformes actuellement utilisés par les administrations publiques.	P	La cartographie des actifs des systèmes et plateformes de l'administration publique est établie	2026

53	Réaliser une étude détaillée d'évaluation et d'inventaire des technologies spécifiques utilisées pour l'interopérabilité au sein des différentes administrations (e.g., systèmes de gestion de données, middleware, API existantes).	P	L'étude détaillée d'évaluation et d'inventaire les technologies spécifiques utilisées pour l'interopérabilité au sein des différentes administrations (e.g., systèmes de gestion de données, middleware, API existantes) est réalisée	2025
54	Etablir un catalogue centralisé des données disponibles incluant les métadonnées décrivant les sources, contexte, règles d'usages	P	Le catalogue de données est disponible	2026
55	<p>Réaliser une étude afin d'identifier et analyser les normes de données adoptées (e.g., formats de données, protocoles de communication, API RESTful vs SOAP)</p> <p>Définir et adopter une démarche API (interface de programmation applicative)</p> <p>Créer des API sécurisées pour permettre le partage automatique de données entre administrations, collectivités et d'autres systèmes</p> <p>Mettre en œuvre d'un cadre de gestion des API</p>	P	Le cadre normatif des données est adopté	2026

Orientation 2 : Rendre accessibles les services de l'Etat aux citoyens et usagers de l'administration publique

56	Mettre en place une plateforme open data pour chacun des 15 secteurs identifiés prioritaires pour l'économie nationale	P	Chacun des 15 secteurs prioritaires de l'économie nationale dispose d'une plateforme Open Data de données disponibles à travers la plateforme nationale	2030
57	Mettre en place une plateforme nationale intégrée d'interopérabilité	P	La plateforme intégrée de paiement est opérationnelle	2028
58	Lancer une plateforme nationale intégrée d'interopérabilité de sites pilotes : ONECI, CEPICI, CNPS, DOUANES, IMPÔTS, CAIDP	P	La plateforme pilote d'interopérabilité est implémentée	2028
59	Mettre en place une plateforme intégrée de paiement	P	La plateforme intégrée de paiement est opérationnelle	2028
60	Mettre en place un portail unique des services de l'administration publique qui regroupera tous les services digitaux informationnels et transactionnels offerts par l'administration aux usagers et aux entreprises	P	Le portail unique des services publics est opérationnel	2025
61	Définir des politiques de gestion des droits d'accès et des rôles pour le contrôle	P	Une politique de gestion des droits d'accès est définie	2026

62	Créer un répertoire de métadonnées commun	P	Le répertoire commun de métadonnées est créé	2027
63	Mettre en place des solutions de collecte automatisée basée sur les technologies avancées (IoT), les flux de données en temps réel et les bases de données	P	Des solutions basées sur l'IA, l'IoT sont utilisées pour la collecte automatisée de donnée	2028
64	Utiliser l'IA pour le traitement des données collectées et générer des rapports, alertes ou prévisions dans le cadre de l'analytique	P	L'IA est utilisée pour le traitement des données et la génération de rapport, alertes et prévisions	2029
65	Intégrer des mesures de sécurité avancée (chiffrement, authentification à deux facteurs, etc.)	P	Les mesure de chiffrement et d'authentification sont adoptées	2025
66	Développer une couche d'interopérabilité entre les plateformes existantes et la plateforme d'identification numérique unique	P	Une couche d'interopérabilité est développé avec les plateformes existantes	2026
67	Mettre en place un mécanisme d'actualisation continue des standards du référentiel d'interopérabilité afin de garantir la cohérence et la facilité des échanges.	P	Un mécanisme d'actualisation continue des standards du référentiel d'interopérabilité est en place	2030
68	Mettre en place un mécanisme d'actualisation continue des règles de conception des services du cadre d'urbanisation des SI	P	Un mécanisme d'actualisation continue des règles de conception des services du cadre d'urbanisation des SI est en place	2029

69	Mettre en place un mécanisme de gestion des métadonnées et de normalisation entre les différents acteurs publics.	P	Un mécanisme de gestion des métadonnées et de normalisation est mis en place	2029
70	Accélérer et finaliser le projet d'Identité Numérique Unique	P		2027
IV. PILIER STRATÉGIQUE 4 : DONNÉES DE QUALITÉ				
	Objectif spécifique : adopter les principes et le cadre normatif approprié, en vue de libérer le potentiel des données, et faciliter l'interopérabilité et l'accessibilité			
Les réformes relatives au pilier données de qualité				
71	Harmoniser les différentes branches du droit, les régimes réglementaires et les organismes de contrôle qui traitent des données ;	R	Les différentes branches du droit, les régimes réglementaires et les organismes de contrôle qui traitent des données sont harmonisés ;	2026
72	Renforcer le cadre législatif en mettant à jour les lois existantes, notamment la Loi sur les données personnelles et (i) d'y inclure un volet plus conséquent relatif au traitement des données par les ou pour le compte des personnes morales de droit public ou dans le cadre de la fourniture d'un service public	R	Le cadre législatif des DCP est mis à jour	2025

73	Opérationnaliser la mise en conformité dans le cadre des Données à Caractère Personnel	R	La conformité selon la loi sur les DCP est opérationnalisée	2025
74	Créer une Autorité Administrative Indépendante de Protection des Données à Caractère Personnel, conformément à l'obligation découlant de l'Acte additionnel de la CEDEAO et aux normes internationalement reconnues.	R	Une Autorité Administrative Indépendante de DCP est mis en place	2025
75	Définir des règles de cybersécurité par une loi dédiée à la cybersécurité et des décrets d'application et autres règlements et normes impératives imposant des mesures de sécurité de l'information en fonction des catégories de données, telles que définies dans la nomenclature	R	Les règles de cybersécurité par une loi dédiée à la cybersécurité et des décrets d'application et autres règlements et normes impératives imposant des mesures de sécurité de l'information en fonction des catégories de données, telles que définies dans la nomenclature sont définies	2027
76	Mettre en place un organe de gouvernance des données et de l'Intelligence Artificielle	R	L'Organe national de gouvernance des données et de l'IA est mis en place	2025
77	Légiférer sur les principes directeurs de la stratégie nationale de gouvernance des données	R	Des textes juridiques et réglementaires affirment les principes directeurs de la SNGD 2030	2025

Les projets relatifs au pilier données de qualité

Orientation 1 : Créer de la valeur en libérant le potentiel des données à travers des principes, normes et règles de gouvernance proactives

78	Réaliser une étude des coûts et des bénéfices du cadre juridique actuel pour évaluer son efficacité.	P	Étude est réalisée	2027
79	Réaliser une étude d'analyse critique des chevauchements ou des lacunes dans toutes les lois traitant de principes directeurs de la gouvernance des données afin d'identifier des améliorations nécessaires dans le cadre législatif.	P	Étude est réalisée	2026
80	Mettre en place un mécanisme et évaluer la conformité des pratiques des administrations publiques avec les principes directeurs.	P	La conformité des pratiques des administrations publiques avec les principes directeurs est évaluée	2026
81	Réaliser la classification du patrimoine informationnel de toute l'administration publique selon le niveau sensibilité	P	La classification du patrimoine informationnel de toute l'administration publique selon le niveau sensibilité est réalisée	2026
82	Réaliser un audit des actifs informationnels de l'administration publique en conformité avec la cadre de classification	P	L'audit des actifs informationnels de l'administration publique en conformité avec la cadre de classification est réalisé	2026

83	Accompagner toutes les structures publiques pour la mise en place de procédures et pratiques de gestion des actifs informationnels en conformité avec le cadre de classification	P	Des procédures et pratiques de gestion des actifs informationnels en conformité avec le cadre de classification est mise en place	2027
Orientation 2 : Définir un cadre sécurisé pour des données de qualité				
84	Opérationnaliser l'Autorité Administrative Indépendante de Protection des Données à Caractère Personnel, conformément à l'obligation découlant de l'Acte additionnel de la CEDEAO et aux normes internationalement reconnues.	P	Les missions de l'AAI des DCP selon les directives de la CEDEAO sont ajustées	2025
85	Opérationnaliser la mise en place de l'ANSSI	P	L'ANSSI est opérationnelle	2025
86	Opérationnaliser l'organe de gouvernance des données et de l'Intelligence Artificielle	P	L'Organe national de gouvernance des données et de l'IA est opérationnel	2025
87	Créer le centre national de supervision de la cybersécurité (SOC)	P	Le SOC est opérationnel	2026
88	Organiser des campagnes de sensibilisation des citoyens et usagers à la cybersécurité et aux cyber risques et sur les mesures de sécurité dans le cyberspace	P	Les citoyens sont sensibilisés	2029

V. PILIER STRATÉGIQUE 5: INNOVATION

Objectif spécifique : Stimuler le développement de l'innovation basée sur les données pour la création d'emplois dans les domaines public et privé.

Les réformes relatives à l'innovation

89	Adopter des réformes juridiques et réglementaires clés pour améliorer les conditions d'accès et stimuler l'utilisation des données	R	Les réformes sont identifiées et réalisées	2027
90	Adopter et implémenter un cadre de qualité des données	R	Un cadre de la qualité des données est adopté	2027
91	Adapter la loi 2016-555 du 26 juillet 2016 (droit d'auteur et droits voisins) au contexte de la propriété intellectuelle dans une économie de données	R	La loi est adaptée	2026
92	Adapter l'Ordonnance 2013-662 du 20 septembre 2013 sur la concurrence au contexte d'une économie par les données	R	La loi est adaptée	2026
93	Adapter la loi n°2016-412 du 15 juin 2016 sur la protection des consommateurs au contexte d'une économie par les données	R	La loi est adaptée	2026

Les projets relatifs à l'innovation

Orientation 1 : Faire des données un catalyseur de l'innovation

94	Doter l'ESATIC, l'INPHB, L'Université virtuelle, les Universités publiques et les Lycée d'excellence d'outils, de moyens et de ressources adéquates afin d'en faire la "base de connaissances" dans laquelle l'économie locale des données peut puiser des connaissances scientifiques et technologiques suffisantes	P	Les établissements et institutions de formation sont équipés	2028
-----------	--	---	--	------

95	Stimuler l'utilisation de Données dans des secteurs spécifiques pour créer de la valeur publique : Santé, Éducation, Énergie, Infrastructure géospatiale	P	Les données sont appliquées aux secteurs prioritaires	2030
96	Promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans divers domaines liés aux données, notamment l'analyse des données massives, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et la block- Chain.	P	La recherche, l'innovation sont promues dans les domaines liés à l'analyse des données	2027
97	Mettre en place une stratégie nationale pour le développement de l'IA en vue d'accélérer la libération du potentiel socioéconomique des données, et les conditions d'une croissance inclusive	P	La stratégie de développement de l'IA est adoptée	2025
98	Instituer un Forum annuel national d'innovation des données afin de sensibiliser les décideurs politiques au potentiel des données en tant que moteur d'une économie et d'une société numériques	P	Un forum annuel est institué	2025
99	Mettre en place un programme annuel de prix pour l'innovation liée aux données (par des financements des projets) de startups qui utilisent les données ouvertes pour stimuler l'innovation	P	Un programme annuel de prix pour l'innovation liée aux données (par des financements des projets) de startups utilisant les données ouvertes est mis en place	2030

Orientation 2 : Les Données Outils de prises de décision moteur d'inclusion socio- économique

100	Doter les structures publiques de moyens et de ressources adéquates pour produire des interprétations rigoureuses des données	P	Les structures sont équipées d'outils performants d'analyse	2029
101	Doter le pays d'équipements de production et l'utilisation de données géospatiales accessibles en appui à la future agence spatiale en soutien au développement de technologies et applications consommatrices d'informations géographiques/géolocalisation, référencement temps et lieux, etc.	P	Les structures sont équipées d'outils performants d'analyse	2028

Orientation 3 : Promouvoir des données de qualité pour un développement durable

102	Doter les structures publiques de moyens de validation et formalisation de sources faisant autorité	P	Les structures publiques disposent de moyens de validation et de formalisation de source faisant autorité	2026
103	Doter toutes les institutions d'outils, de capacité et ressources de gestion des métadonnées	P	Les institutions sont équipées	2029
104	Valider et exécuter le programme de nettoyage des données	P	Programme de nettoyage de donnée est en place	2030
105	Examiner et maintenir les mesures de qualité des données de façon continue	P	Examen et maintenance de la qualité des données est assurée de façon continue	2030
106	Mettre en place des procédures pour assurer la fiabilité et la certification des données diffusées	P	Les procédures de fiabilisation et de certification des données diffusées sont mises en place	2026

107	Stimuler et encourager des universités pour des projets en IA et Big Data dans le cadre de la recherche et du développement	P	Des projets de R&D sur l'IA et les Big Data sont développés par les universités nationales	2030
-----	---	---	--	------

VI. PILIER STRATÉGIQUE 6: DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Objectif spécifique : Établir un cadre pour développer et renforcer la capacité des ressources humaines et techniques pour soutenir l'industrie des données afin de créer durablement de la valeur à partir des données

108	Créer un corps de Data Stewards en charge de la gouvernance, de l'influence sur les normes et les processus de données au niveau de chaque structure publique	R	Le corps des Datas stewards est créé	2025
-----	---	---	--------------------------------------	------

Les projets relatifs au développement des compétences

Orientation 1 : Doter les responsables d'une culture de données

109	Introduire des curricula de formation basique sur les données dans les établissements de formation des élèves-fonctionnaires (ENA, INFAS, CAFOP, INJS, Centre de Perfectionnement des Cadres de la FP, etc.)	P	Le curricula de formation des élèves fonctionnaires au rôle et à l'importance des données est mis en place	2026
110	Renforcer les capacités des équipes dirigeantes de l'administration en interopérabilité et en gestion des données	P	Les équipes dirigeantes de l'administration sont formées	2027

Orientation 2 : Former des ressources aux métiers des données

111	Former 5 000 data scientists	P	5000 data scientists sont formés pour l'écosystème et l'administration publique	2030
112	Former 5000 data analystes	P	5000 data analystes sont formés pour l'écosystème et l'administration publique	2030
113	Organiser des ateliers nationaux/régionaux pour accompagner les universités et grandes écoles privées de technologies afin d'aligner les programmes d'enseignement supérieur avec les besoins de l'écosystème et l'économie des données	P	Les programmes d'enseignement supérieur dans les universités et grandes écoles privées de technologies sont alignées avec les besoins de l'écosystème et l'économie des données	2028
114	Former et responsabiliser 1000 data stewards pour l'administration publique	P	1000 data stewards sont formés	2029
115	Former et mettre en place des mécanismes de rétention pour 5 000 agents de l'Etat aux métiers de la gouvernance des données	P	500 agents de l'état sont formés	2030
116	Former et recruter 500 ressources dédiées à l'exploitation et la maintenance des infrastructures de données de l'administration publique	P	500 ressources spécialisées en maintenance des infrastructures de données sont formés	2028

117	Former 5000 agents publics à l'utilisation de la plateforme d'interopérabilité	P	5000 agents de l'état sont formés à l'utilisation des plateformes d'interopérabilité	2030
118	Former 10 000 élèves -fonctionnaires aux notions de bases des données dans une économie de données (ENA – INFAS – INFS – INJS – CAFOP – CPC, etc.)	P	10 000 élèves -fonctionnaires sont formés	2030
119	Sensibiliser les citoyens à l'usage et aux avantages de la plateforme d'interopérabilité	P	Les citoyens élecityens sont sensibilisés aux avantages de l'interopérabilité	2026

PHASE 2 : PHASE DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DES PROJETS CRITIQUES DE LA PHASE 1

AXES STRATEGIQUES	PROJETS/ACTIVITES
Infrastructures numériques	<p>Coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures numériques critiques (PPP)</p> <p>Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la future agence spatiale en soutien au développement de technologies et application consommatrices d'informations géographiques/géolocalisation, référencement temps et lieux pour la production et l'utilisation de données géospatiales accessibles</p>
Infrastructures de Données	<p>Coûts de Mise à jour et aux normes et d'optimisation des data centers publics (impératif de développement durable)</p> <p>Coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures de Données (PPP)</p> <p>Mise en place d'un Supercalculateur pour l'environnement des Données et l'IA</p>
Gouvernance des Données	Programme national d'évaluation continue du niveau de maturité de la gouvernance des Données
Interopérabilité	Programme national d'actualisation continue des standards du référentiel d'interopérabilité afin de garantir la cohérence et la facilité des échanges et d'actualisation continue des règles de conception des services du cadre d'urbanisation des SI
Innovation	<p>Déploiement de 6 centres d'innovation (si ce n'est pas dans la SIA)</p> <p>Développement d'un pôle technologique pour l'économie circulaire</p> <p>Programme d'incubateurs autour des pôles universitaires spécialisés (Esatic, Universités publiques, etc.)</p> <p>Extension et coûts de fonctionnement des Universités et Instituts d'Excellence identifiés comme "base de connaissances" scientifiques et technologiques en phase1</p>
Développement des compétences	<p>Développement et réhabilitation des infrastructures et des capacités pédagogiques des établissement et institutions en vue la formation 100 000 ingénieurs et techniciens spécialisés au digital d'ici 2035</p> <p>Mise à niveau technique et pédagogique des institutions nationales de formation des élèves -fonctionnaires (ENA - INFAS - INFS - INJS- CAFOP - CPC, etc.) pour l'introduction aux notions de bases des données dans une économie de données</p>

CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET DE RÉALISATION DE LA STRATÉGIE

VIII. CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET DE RÉALISATION DE LA STRATÉGIE

a. Résumé du plan d'actions

Le plan d'action de la Stratégie Nationale de Gouvernance des Données de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 – SNGD + 2030 se décline comme suit :

- Six (6) piliers stratégiques :
 - Culture et Ethique
 - Infrastructure
 - Interopérabilité et accessibilité
 - Gouvernance des données
 - Innovation
 - Développement des compétences
- Vingt (20) principes directeurs
- Quinze (15) orientations stratégiques
- Vingt Sept (27) reformes
- Quatre vingt treize (93) projets

b. Financement du budget de la SNGD – 2030 :

En lieu et place du schéma traditionnel de financement Etat-Bailleur, du fait de la nature du secteur à fort potentiel de création de valeur portée par l'innovation, mais également de l'intérêt particulier du privé pour une gouvernance des données de qualité, il convient d'imaginer un mécanisme hybride Etat – Secteur Privé – Bailleurs institutionnels. Le secteur privé doit y prendre toute sa part.

c. L'impact général

L'implémentation effective de la SNGD permettra à la Côte d'Ivoire de réaliser à l'horizon 2030 d'atteindre ses objectifs stratégiques, à savoir :

- **Établir un cadre institutionnel de gouvernance des données.**
- **Établir des normes et des principes pour la gestion des données en Côte d'Ivoire.**
- **Consacrer** les Données comme une ressource stratégique, et créer les conditions pour en libérer le potentiel socio-économique, et en faire un catalyseur de l'innovation en vue d'accélérer la croissance inclusive et le développement durable de la Côte d'Ivoire
- **Exploiter** la valeur et la capacité des données pour en faire l'outil privilégié de prise de décision de l'Etat, en d'améliorer les services aux citoyens et usagers, et le niveau de maturité de gestion des Données de l'administration publique à l'horizon 2030
- **Garantir** l'ouverture des données et des informations dérivées stockées au sein des institutions, afin de les rendre accessibles facilement aux communautés de recherche, aux universitaires et à d'autres groupes d'innovation.
- **Accroître** la transparence dans la gestion des ressources naturelles et revenus publics du pays, gestion des affaires gouvernementales par l'analyse et l'utilisation des données.
- **Consacrer** un cyber espace sécurisé et dynamique
- **Stimuler** le développement d'innovations basées sur les données pour la création d'emplois dans les domaines public et privé.
- **Créer** le cadre pour un développement sécurisé de l'IA en Côte d'Ivoire
- **Favoriser** et faciliter les flux de données transfrontaliers et en augmentant les opportunités commerciales tout en garantissant un niveau adéquat de données personnelles et de vie privée ;

Elle établira la Côte d'Ivoire comme un hub de l'innovation en Afrique.

IX. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LA SNGD – 2030

d. Organe de gouvernance des données du secteur public

Au regard de la volonté politique clairement affichée de donner plus d'impulsion afin de tirer profit du pouvoir et du potentiel des données en tant qu'actif, et de partager et valoriser les données, il convient de proposer un organisme fort disposant des pouvoirs et moyens appropriés pour la conduite de la gouvernance des données et de l'Intelligence Artificielle, qui aura la responsabilité ultime de façon stratégique de :

- **Coordonner les actifs de données du secteur public pour extraire ou exploiter la valeur des données dans le secteur public.**
- **Soutenir le partage de données entre les entités gouvernementales**
- **Stimuler et encourager le développement de l'IA**

Cet organe pourra combiner les aspects gouvernance des Données et Développement de l'Intelligence Artificielle, en dehors du champ de la régulation.

i. Ancrage

Pour tenir compte de l'impact socio-économique transversal sur l'économie entière, l'organe sera idéalement rattaché à la Primature ou à défaut, autonome sous la tutelle administrative de la du ministère en charge de l'économie numérique.

ii. Attributions

- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de l'État dans le domaine de la donnée.
- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale développement de l'intelligence artificielle.
- Accompagner les administrations dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies d'ouverture et de partage de données.
- Mettre à disposition des plateformes interministérielles comme data.gouv.ci sur lesquelles les administrations devront référencer leurs données pour en favoriser la réutilisation et le partage.
- Promouvoir en partenariat avec le ministère en charge de l'économie numérique, et les ministères sectoriels la dématérialisation des formalités administratives et veiller à la qualité des services numériques proposés au public par les administrations.
- Coordonner, organiser et promouvoir l'action de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation, d'exploitation et d'ouverture des données, et notamment des algorithmes et des codes sources.

- Concourir à la mise en œuvre du service public des données de référence.
- Aider les organismes du secteur public et assurer le point d'information unique pour les accès aux fins de la réutilisation des catégories de données.
- Conduire des projets d'exploitation de données pour renforcer l'efficacité des politiques publiques et améliorer les services rendus aux usagers.
- Administrer le portail unique interministériel destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques de l'Etat, de ses établissements publics, étendues aux collectivités territoriales et aux personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public.
- Le Directeur Général de l'Agence exerce la fonction d'Administrateur Général des Données, des algorithmes et des codes source. Il anime le réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes source. Il peut être saisi par toute personne morale de droit public de toute question portant sur la circulation ou l'exploitation de ces données.
- Veiller à l'opérationnalisation et l'implémentation effective des principes et règles **selon le décret sur le Cadre commun d'urbanisation du système d'information de l'État** à en préserver la maîtrise, la pérennité et l'indépendance.
- Veiller à l'adaptation et l'opérationnalisation et l'implémentation effective des principes et règles **selon le décret sur le Référentiel Général d'Interopérabilité**.
- Veiller à l'adaptation et l'opérationnalisation et l'implémentation effective des principes et règles **selon le décret sur le Cadre Commun d'Architecture des Référentiels de Données**.
- Organiser et animer la concertation nécessaire à la constitution et à l'évolution des règles et référentiels en matière d'interopérabilité et d'accessibilité, et, en liaison avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, des règles et référentiels en matière de sécurité.
- Promouvoir l'innovation, l'expérimentation, les méthodes de travail ouvertes, agiles et itératives, ainsi que les synergies avec la société civile pour décloisonner l'administration et favoriser l'adoption des meilleures pratiques.
- Soutenir le développement des compétences de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle dans les métiers de la donnée.
- Conseiller le gouvernement sur la prise en compte des données dans les politiques publiques mises en œuvre par les ministères.

- Piloter en collaboration avec l'organe chargé des infrastructures publiques, de la politique de mutualisation des infrastructures de données de l'Etat.
- Construire, mettre à disposition et opérer des infrastructures et services numériques d'usage partagé, dont la stratégie de résilience et de sécurité est définie conjointement avec l'ANSSI, ainsi que des outils numériques à destination des agents publics.
- Contribuer, en appui de la direction des achats de l'Etat, à l'élaboration des stratégies et politiques interministérielles relatives à l'achat de matériels, de logiciels et des prestations intellectuelles informatiques, d'outils et infrastructures de données.
- Contribuer à la définition des positions ivoiriennes dans les instances internationales et communautaires compétentes en matière de gouvernance des données, et, le cas échéant, participe aux dites instances.

Au niveau des structures de l'administration :

- Chaque structure et organismes d'État est tenu de mettre en œuvre une gouvernance interne des données en établissant les autorités, les rôles, les structures organisationnelles et les ressources nécessaires pour soutenir la gestion, l'utilisation et la maintenance des données en tant qu'actif stratégique tout au long de leur cycle de vie.
- Chaque structure nommera à minima un Gestionnaire de données : pour agir en tant que couche opérationnelle du programme de gouvernance des données. Le nombre total de gestionnaires de données dépend de la taille de l'agence et de l'écosystème de données. Les structures peuvent choisir de définir des rôles supplémentaires au sein de leur organisation en fonction du volume de données et des domaines de données identifiés dans le plan de gouvernance des données de la structure.

- Avoir l'autorité de position appropriée pour gérer leurs domaines de données.
- Documenter les règles de classification des données, de conformité et les règles commerciales et s'assurer que les règles sont communiquées à toutes les parties prenantes et aux gestionnaires de données dans leur domaine.
- Soumettre un Plan de Gouvernance des Données à l'Administrateur General des Données, contenant a minima :
- Élaboration de procédures, de normes et de documentation technique portant sur la qualité, la gestion, l'utilisation et la réutilisation des données tout au long de leur cycle de vie au sein de l'organisation.

iii. Financement

En plus du financement institutionnel, le caractère stratégique des données auprès d'acteurs de l'écosystème pourrait offrir des opportunités de financement complémentaire du secteur privé.

e. SUIVI EVALUATION

Le plan de suivi-évaluation définit comment les résultats, les activités et les ressources allouées à la stratégie seront suivis et évalués et comment l'information générée sera prise en compte et utilisée pour améliorer les performances dans la mise en œuvre.

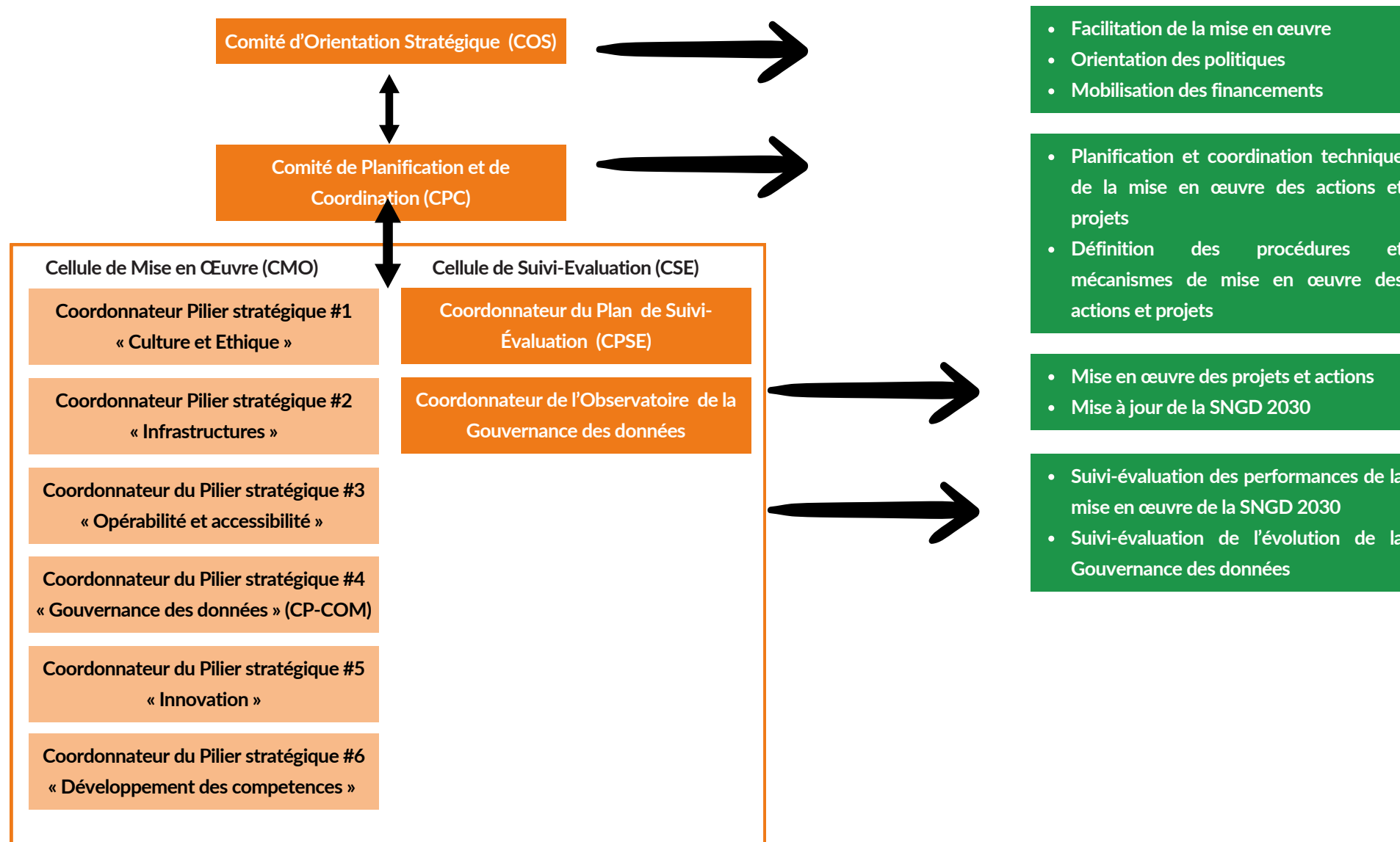
En attendant la mise en place de l'organe de gestion de la gouvernance des données

Le plan de suivi-évaluation proposé devra couvrir :

- le but et la portée du système de suivi et d'évaluation ;
- l'identification des acteurs et définition des rôles ;
- les procédures, les modalités, le circuit et le calendrier de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données ;
- les méthodes de vérification et d'analyse des données ;
- les modalités de dissémination et d'utilisation des données et des analyses ;
- les ressources humaines nécessaires ;
- le renforcement des capacités ;
- la définition du budget du suivi et évaluation.

X. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNGD 2030

Tableau XI.1. du DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNGD 2030



COMPOSITION DES ORGANES DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Tableau XI.2. Composition des organes du dispositif institutionnel et désignation des membres

	Organes	Attributions et responsabilités	Périodicité des réunions	Composition et désignation
1	Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de la mise en œuvre Orientation des politiques Mobilisation des financements 	Trimestrielle	<p>Président : MTND</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primature Président du CPC Ministère du plan et du développement Ministère de l'économie et des finances Ministère du budget Ministères des secteurs prioritaires (agriculture, santé, éducation et enseignement supérieur, sécurité, administration, transport, routes) UNETEL GOTIC
2	Comité de Planification et de Coordination (CPC)	<ul style="list-style-type: none"> Planification et coordination technique de la mise en œuvre des projets et programmes Définition des procédures et mécanismes de mise en œuvre des projets et programmes 	Mensuelle	<p>Président :</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonnateurs CMO Coordonnateurs CSE ARTCI (APD) CAIDP
2.1	Cellule de Mise en Œuvre (CMO)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des projets et programmes Mise à jour de la SNGD 2030 	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateurs CMO

	Organes	Attributions et responsabilités	Périodicité des réunions	Composition et désignation
2.1.1	Coordonnateur du Pilier « Culture et Ethique »	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une équipe inclusive pour la mise en œuvre du programme Réalisation des missions de prospective, d'expertise, d'étude et de consultation pour mettre en œuvre le programme 	Autant que nécessaire	
2.1.2	Coordonnateur du Programme « Infrastructures »			
2.1.3	Coordonnateur du Programme « Interopérabilité et Accessibilité »			
2.1.4	Coordonnateur du Programme « Gouvernance des données »			
2.1.5	Coordonnateur du Programme « Innovation »			
2.1.6	Coordonnateur du Programme « Développement des compétences »			
2.2	Cellule de Suivi-Évaluation (CSE)	<ul style="list-style-type: none"> Suivi-évaluation des performances de la mise en œuvre de la SNGD 2030 Suivi-évaluation de l'évolution de l'économie numérique 		<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateurs CSE
2.2.1	Coordonnateur du Plan de Suivi-Évaluation (CPSE)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du plan de suivi-évaluation des performances de la mise en œuvre de la SNGD 2030 Elaboration des rapports de suivi-évaluation et proposition de mesures correctives 		<ul style="list-style-type: none"> Direction des Etudes, de la Planification et de la Statistique

2.2.2

Coordonnateur de l'Observatoire de la Gouvernance des données

- Réalisation des mesures d'impact de la la SNGD 2030 sur l'évolution de l'économie numérique
- Mise à disponibilité des rapports sur l'évolution de l'économie numérique

XI. RISQUES MAJEURS ET LES MESURES DE MITIGATION.

Le risque étant « l'effet de l'incertitude sur les objectifs » (norme ISO 31 000), en d'autres termes la possibilité que se produise un évènement qui aura une influence positive ou négative sur la réalisation des objectifs, il est important d'établir dans le cadre de la mise en œuvre de la SNGD 2030, une cartographie des risques majeurs.

i. La cartographie des risques

Il s'agit de se donner des moyens d'appréciation la criticité du risque sur la réalisation de l'objectif du processus

RISQUES	GRAVITÉ (1-4)	PROBABILIT É (1-4)	COTATION (1-16)
Insuffisance du support institutionnel au plus haut niveau	4	3	12
Lenteur dans la mise en place des organes de pilotage	4	4	16
Changement institutionnel de l'entité gouvernementale en charge de l'économie numérique entraînant la discontinuité dans l'implémentation des stratégies	3	3	9
Retard dans la mise en œuvre des réformes	3	3	9
Insuffisance des allocations budgétaires	4	4	16
Faiblesse d'absorption des financements disponibles	4	4	16
Insuffisance du financement privé local et international	4	3	12
Démotivation et démobilitation du personnel de pilotage et de coordination	3	3	9
Insuffisance de communication et faible adhésion des acteurs	4	3	12
Désengagement des partenaires, perte du soutien du Gouvernement	4	1	4
Faible contribution financière des PTF	4	2	8

ii. Impact et échelle d'appréciation de la criticité

Gravité très important	4	Désengagement des partenaires, perte du soutien du Gouvernement	Faible contribution financière des PTF	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance du support institutionnel au plus haut niveau Insuffisance du financement privé local et international Faible adhésion des acteurs Insuffisance de communication et faible adhésion des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur dans la mise en place des organes de pilotage Insuffisance des allocations budgétaires Faiblesse d'absorption des financements disponibles
Gravité importante	3			<ul style="list-style-type: none"> Changement institutionnel de l'entité gouvernementale en charge de l'économie numérique entraînant la discontinuité dans l'implémentation des stratégies Démotivation et démobilitation du personnel de pilotage et de coordination Insuffisance de communication et faible adhésion des acteurs Retard dans la mise en œuvre des reformes 	
Gravité moyenne	2				
Gravité faible	1				
		1	2	3	4
		Très peu fréquent	Peu fréquent	Fréquent	Très fréquent

iii. Mesures de mitigation des risques

- De l'analyse des risques identifiés, afin de les mitiger, il conviendra d'accélérer la mise en place des organes de pilotage et d'allouer les budgets nécessaires pour l'implémentation de la stratégie tout en créant les conditions et les mécanismes idoines en vue de capter les financements disponibles.
- Par ailleurs, la réalisation de la stratégie nécessitera un engagement au plus haut sommet afin de matérialiser le support et l'appui institutionnel ; pour cela, une grande visibilité de la stratégie dans le PND 2026-2030 serait un outil puissant ainsi qu'un catalyseur pour l'adhésion de tous les acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.
- Il conviendra aussi de doter les institutions en charge du pilotage, y compris le ministère de tutelle de moyens et de mécanismes de stabilité en vue d'assurer la continuité et la pérennité des actions et initiatives entreprises dans le cadre de la stratégie.

XII. CHRONOGRAMME DES PROCHAINES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNGD – 2030

Tableau XII. du chronogramme des prochaines étapes de la mise en oeuvre de la SNGD - 2030

	ACTIVITÉS	OBJECTIFS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
1	Mettre en place les organes et les budgets du pilotage de la SNGD 2030	Mettre en œuvre la SNGD 2030	MTND	1Q2025
2	Faire la cartographie des politiques et réglementations en vigueur et celles devant être adaptées au nouveau cadre de la gouvernance des données	Adapter le cadre réglementaire au contexte de la gouvernance des données	Comité de Planification et de Coordination (CPC)	1Q2025
3	Elaborer le plan de suivi-évaluation de la SNGD 2030	Mettre en place les outils permettant une évaluation systématique et objective des résultats de la SNGD 2030	Coordonnateur du Plan de Suivi-Évaluation (CPSE)	1Q2025
4	Initier la mise en place de l'observatoire de la Gouvernance des données	Identifier et établir les référentiels de mesure de l'impact de la mise en œuvre de SNGD 2030 sur l'innovation, et le développement de l'Intelligence artificielle	Coordonnateur de l'Observatoire de la Gouvernance des données	3Q2025
5	Faire des fiches détaillées pour chaque réforme et projet de la SNGD 2030	Susciter l'intérêt des investisseurs en leur donnant de la visibilité sur le portefeuille de projets de la SNGD	Les coordonnateurs de la Cellule de Mise en Œuvre (CMO)	2Q2025
6	Analyser le portefeuille de projet et actions et adopter la feuille de route de mise en œuvre de SNGD 2030 : classer les projets en fonction de leur priorité, de leur délai de mise en œuvre, les ressources requises (privé, PPP, public), leur importance stratégique, leur impact sur la population	Mobiliser les financements pour la mise en œuvre de la SCIN-2025	Comité de Planification et de Coordination (CPC)	2Q2025

7	Organiser une table ronde des investisseurs et des bailleurs potentiels	Adopter un plan de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la SNGD 2030	Comité d'Orientation Stratégique (COS)	3Q2025
8	Identifier les ressources de financement et mettre en place l'Organe de Gouvernance de Données et de l'IA	Assurer la mise en place effective de l'organe de gouvernance de données	Comité d'Orientation Stratégique (COS)	3Q2025